

# CS002617 - 23 - CP DU - 10/07 - SPORT - CDST FONCTIONNEMENT - A6

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-07-2023

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

DES01979	23 - F - AVENIR IRODOUER FOOTBALL - EMPLOI SPORTIF - CDST CC SAINT-MEEN MONTAUBAN
DMP03385	23 - F - SPORTING CLUB MEVENNAIS - ANIMATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DES J.O DE PARIS - CDST CC SAINT-MEEN MONTAUBAN
DMP03386	23 - F - TRO BREIZH FEMININ ORGANISATION - EPREUVE CYCLISTE FEMININE - CDST CC SAINT-MEEN MONTAUBAN
EDA00431	23 - F - OFFICE DES SPORTS DE SAINT-MEEN MONTAUBAN - FONCTIONNEMENT ET EMPLOIS - CDST CC SAINT-MEEN MONTAUBAN

**Observation :**

**Nombre de dossiers** 4

**AIDE A L'EMPLOI SPORTIF (CT) - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6**

**PROJET : EMPLOIS CLUBS SPORTIFS LOCAUX**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>AVENIR IRODOUER FOOTBALL</b>									<b>2023</b>
8 BIS RUE DU STADE 35850 IRODOUER									ASP01489 - D3578024 - DES01979
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Cc de saint-meen montauban</b>	<u>Mandataire</u> - Avenir irodoeur football	l'emploi sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 4 000 €		22 674,00 €	Dépenses retenues : 22 674,00 €  Taux appliqué 17,64 %	6 000,00 €	4 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - SAINT MEEN MONTAUBAN</b>			Projet : 2023-AIDE A L'EMPLOI SPORTIF-AVENIR IRODOUER				TV300104		

**Total pour le projet : EMPLOIS CLUBS SPORTIFS LOCAUX**  
**TOTAL pour l'aide : AIDE A L'EMPLOI SPORTIF (CT) - Fonctionnement**

22 674,00 €	22 674,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	
22 674,00 €	22 674,00 €	6 000,00 €	4 000,00 €	

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS CANTONALES OU INTERCANTONALES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6

PROJET : FONCTIONNEMENT

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>OFFICE DES SPORTS SAINT MEEN MONTAUBAN</b>									<b>2023</b>
46 rue de Saint Malo 35360 MONTAUBAN DE BRETAGNE							ASP00127 - D3526061 - EDA00431		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
<b>Cc de saint-meen montauban</b>	<u>Mandataire</u> <b>- Office des sports saint meen montauban</b>	le fonctionnement et le soutien aux emplois sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 39 000 €		313 952,00 €	Dépenses retenues : 313 952,00 €  Taux appliqué 12,42 %	43 000,00 €	39 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - SAINT MEEN MONTAUBAN</b>			Projet : 2023-AIDE AU FONCTIONNEMENT ET AUX EMPLOIS SPORTIFS				TV300104		

Total pour le projet : FONCTIONNEMENT

TOTAL pour l'aide : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS CANTONALES OU INTERCANTONALES - Fonctionnement

313 952,00 €	313 952,00 €	43 000,00 €	39 000,00 €	
313 952,00 €	313 952,00 €	43 000,00 €	39 000,00 €	

MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6

PROJET : EVENEMENTIEL

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>SPORTING CLUB MEVENNAIS</b> <span style="float: right;">2023</span> 2 RUE DE GAEL 35290 SAINT MEEN LE GRAND <span style="float: right;">ASP00612 - D3525540 - DMP03385</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-meen le grand	<u>Mandataire</u> - Sporting club mevennais	l'organisation d'animations sportives dans le cadre des J.O de Paris au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 1 500 €		6 664,00 €	Dépenses retenues : 6 664,00 €  Taux appliqué 30,01 %	2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - SAINT MEEN MONTAUBAN</b> <span style="float: right;">TV300104</span> Projet : 2023-ANIMATIONS SPORTIVES (JO paris 2024)									
 <b>TRO BREIZH FEMININ ORGANISATION</b> <span style="float: right;">2023</span> 1 Allee Monseigneur Jean Rene Calloc H 29000 Quimper <span style="float: right;">ASP01553 - D35130146 - DMP03386</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-meen le grand	<u>Mandataire</u> - Tro breizh feminin organisation	l'organisation de la 2ème étape de la course cycliste féminine "Le Bretagne Ladies Tour Ceratizit" au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 15 000 €		371 000,00 €	Dépenses retenues : 371 000,00 €  Taux appliqué 1,35 %	25 000,00 €	5 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - SAINT MEEN MONTAUBAN</b> <span style="float: right;">TV300104</span> Projet : 2023-ORGANISATION DE L'EPREUVE CYCLISTE FEMININE BRETAGNE-TRO BREIZH									

<b>Total pour le projet : EVENEMENTIEL</b>	377 664,00 €	377 664,00 €	27 000,00 €	7 000,00 €	
<b>TOTAL pour l'aide : MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement</b>	377 664,00 €	377 664,00 €	27 000,00 €	7 000,00 €	



# CS002618 - 23 - CP DU - 10/07 - SPORT - CDST FONCTIONNEMENT - A6

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-07-2023

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

DES01973	23 - F - TENNIS CLUB DE BROCELIANDE - EMPLOI SPORTIF - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DES01974	23 - F - ENTENTE ATHLETIQUE DU PAYS DE BROCELIANDE - EMPLOI SPORTIF - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DES01975	23 - F - BROCELIHAND CLUB - EMPLOI SPORTIF ET FONCTIONNEMENT - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DES01976	23 - F - CANOE KAYAK PAYS DE BROCELIANDE - EMPLOI SPORTIF - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DES01977	23 - F - MONTFORT TENNIS DE TABLE - EMPLOI SPORTIF - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DES01978	23 - F - MONTFORT BASKET CLUB - EMPLOI SPORTIF - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03373	23 - F - C.O.C.P.M - ORGANISATION DE COURSES CYCLISTES - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03374	23 - F - MOTOCLUB IFFENDIC - EPREUVES MOTOCYCLISTES - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03375	23 - F - LES AMIS DE L'ECOLE DE L'EQUITATION DE BEDEE - CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CSO - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03376	23 - F - CAVALIERS DE TREMELIN - MANIFESTATIONS SPORTIVES - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03377	23 - F - ASSOCIATION EQUISPORTS - MANIFESTATIONS EQUESTRES - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03378	23 - F - ASSOCIATION MONTFORT BASKET CLUB - 35ème EDITION DU FESTIVAL DE BASKET - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03380	23 - F - COMITE DES FETES DE SAINT GONLAY - COURSE CYCLISTE - CDST MONTFORT COMMUNAUTE
DMP03381	23 - F - BROCELIANDE TRIATHLON - TRIATHLON DE BROCELIANDE - CDST MONTFORT COMMUNAUTE

**Observation :**

**Nombre de dossiers** 14

AIDE A L'EMPLOI SPORTIF (CT) - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6

PROJET : EMPLOIS CLUBS SPORTIFS LOCAUX

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>BROCELI'HAND CLUB</b> <span style="float: right;">2023</span>									
rue de l'orée des petits chemins 35160 MONTFORT SUR MEU <span style="float: right;">ASP00645 - D358889 - DES01975</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communauté	<u>Mandataire</u> - Broceli'hand club	l'emploi sportif et au fonctionnement au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 9 000 €		83 610,00 €	Dépenses retenues : 83 610,00 €  Taux appliqué 10,76 %	9 000,00 €	9 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE			Projet : 2023-AIDE A L'EMPLOI SPORTIF ET AU FONCTIONNEMENT-BROCELI'HAND CLUB				TV300103		
 <b>CANOE KAYAK DU PAYS DE BROCELIANDE</b> <span style="float: right;">2023</span>									
5 Route d'Iffendic 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00489 - D3525793 - DES01976</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communauté	<u>Mandataire</u> - Canoe kayak du pays de broceliande	l'emploi sportif de l'éducateur au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 10 000 €		82 610,00 €	Dépenses retenues : 82 610,00 €  Taux appliqué 10,89 %	9 000,00 €	9 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE			Projet : 2023-AIDE A L'EMPLOI SPORTIF-CKPB				TV300103		
 <b>ENTENTE ATHLETIQUE PAYS DE BROCELIANDE</b> <span style="float: right;">2023</span>									
2 Route d'Iffendic 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00164 - D358759 - DES01974</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communauté	<u>Mandataire</u> - Entente athletique pays de broceliande	l'emploi sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité	FON : 10 000 €		175 000,00 €	Dépenses retenues : 175 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	

 <b>ENTENTE ATHLETIQUE PAYS DE BROCELIANDE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
2 Route d'Iffendic 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00164 - D358759 - DES01974</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
		territoriale 2023/2028				Taux appliqué 5,14 %			
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;">Projet : 2023-AIDE A EMPLOI SPORTIF-EAPB</span> <span style="float: right;">TV300103</span>									
 <b>MONTFORT BASKET CLUB</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
PLACE DE LA MAIRIE BP 46117 BP 46117 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00144 - D3526892 - DES01978</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communaute	<u>Mandataire</u> - Montfort basket club	l'emploi sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 13 500 €		200 400,00 €	Dépenses retenues : 200 400,00 €  Taux appliqué 4,49 %	9 000,00 €	9 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;">Projet : 2023- AIDE A L'EMPLOI SPORTIF-MONTFORT BASKET CLUB</span> <span style="float: right;">TV300103</span>									
 <b>MONTFORT TENNIS DE TABLE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
34 Le Rocher de Coulon 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00366 - D3544624 - DES01977</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communaute	<u>Mandataire</u> - Montfort tennis de table	l'emploi d'un éducateur sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 11 400 €		75 845,00 €	Dépenses retenues : 75 845,00 €  Taux appliqué 11,87 %	9 000,00 €	9 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;">Projet : 2023-AIDE A L'EMPLOI MONTFORT TENNIS DE TABLE</span> <span style="float: right;">TV300103</span>									
 <b>TENNIS CLUB DE BROCELIANDE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
LA COTELAIS 35160 MONTFORT SUR MEU <span style="float: right;">ASP01098 - D3526707 - DES01973</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc montfort communaute	<u>Mandataire</u> - Tennis club de broceiliande	l'emploi sportif au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 4 000 €		163 819,00 €	Dépenses retenues : 163 819,00 €	13 000,00 €	4 000,00 €	

 <b>TENNIS CLUB DE BROCELIANDE</b>									<b>2023</b>	
LA COTELAIS 35160 MONTFORT SUR MEU							ASP01098 - D3526707 - DES01973			
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
						Taux appliqué 2,44 %				
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023-AIDE A L'EMPLOI SPORTIF-TENNIS CLUB BROCELIANDE				TV300103			

**Total pour le projet : EMPLOIS CLUBS SPORTIFS LOCAUX**  
**TOTAL pour l'aide : AIDE A L'EMPLOI SPORTIF (CT) - Fonctionnement**

781 284,00 €	781 284,00 €	58 000,00 €	49 000,00 €	
781 284,00 €	781 284,00 €	58 000,00 €	49 000,00 €	

MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6

PROJET : EVENEMENTIEL

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

ASSOCIATION LES CAVALIERS DE TREMELIN <span style="float: right;">2023</span>									
 1 Tremelin LA COHUE 35750 Iffendic <span style="float: right;">ASP00891 - D3522676 - DMP03376</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Iffendic	<u>Mandataire</u> - Association les cavaliers de tremelin	l'organisation de 5 manifestations sportives au centre équestre au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 3 500 €		86 682,00 €	Dépenses retenues : 86 682,00 €  Taux appliqué 4,04 %	3 500,00 €	3 500,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023- ORGANISATION MANIFESTATIONS EQUESTRES-CAVALIERS DE TREMELIN TV300103</span>									
BROCELIANDE TRIATHLON <span style="float: right;">2023</span>									
 27 RUE PAUL FEVAL 35160 MONTFORT SUR MEU <span style="float: right;">ASP01590 - D35132777 - DMP03381</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Iffendic	<u>Mandataire</u> - Broceliande triathlon	l'organisation du triathlon de Broceliande au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 1 500 €		9 000,00 €	Dépenses retenues : 9 000,00 €  Taux appliqué 16,67 %	1 500,00 €	1 500,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023-TRIATHLON DE BROCELIANDE-BROCELIANDE TRIATHLON TV300103</span>									
C.O.C.P.M Comité d'Organisation du Pays de Montfort <span style="float: right;">2023</span>									
 Chez M. TRUTTIN Gaston, Trésorier 14 Allée de la Tramontane 35160 MONTFORT SUR MEU <span style="float: right;">ASP01538 - D35128717 - DMP03373</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Iffendic	<u>Mandataire</u> - C.o.c.p.m comité d'organisation du pays de	l'organisation de courses cyclistes à Montfort sur Meu au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat	FON : 1 000 €		11 300,00 €	Dépenses retenues : 11 300,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	

 <b>C.O.C.P.M Comité d'Organisation du Pays de Montfort</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
Chez M. TRUTTIN Gaston, Trésorier 14 Allée de la Tramontane 35160 MONTFORT SUR MEU <span style="float: right;">ASP01538 - D35128717 - DMP03373</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	montfort	départemental de solidarité territoriale 2023/2028				Taux appliqué 8,85 %			
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023-ORGANISATION DE COURSES CYCLISTES-COMITE ORGANISATION CYCLISTE PAYS DE MONTFORT						TV300103
 <b>COMITE DES FETES DE ST GONLAY</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
M. Jean-Yves BOUVET Le Vilou 35750 SAINT GONLAY <span style="float: right;">ASP01303 - D3586301 - DMP03380</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-gonlay	<u>Mandataire</u> - Comite des fetes de st gonlay	l'organisation de la course cycliste 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028			6 700,00 €	Dépenses retenues : 6 700,00 €  Taux appliqué 29,85 %	2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023-COURSE CYCLISTE - COMITE DES FETES ST GONLAY						TV300103
 <b>EQUISPORTS DU PAYS DE MONTFORT SUR MEU</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
15, Les Petits Vaults de Meu 15 Les Petits Vault de Meu 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00568 - D3544262 - DMP03377</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Montfort sur meu	<u>Mandataire</u> - Equisports du pays de montfort sur meu	l'organisation de manifestations équestres à Montfort sur Meu au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 6 500 €		236 500,00 €	Dépenses retenues : 236 500,00 €  Taux appliqué 1,48 %	5 000,00 €	3 500,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023- ORGANISATION MANIFESTATIONS EQUESTRES-EQUISPORTS						TV300103
 <b>LES AMIS DE L ECOLE D EQUITATION DE BEDEE LA NOUAYE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
LA DENAULAIS 35137 LA NOUAYE <span style="float: right;">ASP01591 - D35134462 - DMP03375</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Nouaye (la)	<u>Mandataire</u> - Les amis de l ecole d equitation de bedee la	l'organisation du championnat départemental CSO catégorie club le 10 avril 23, action prévue dans le	FON : 1 500 €		7 600,00 €	Dépenses retenues : 7 600,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	

 <b>LES AMIS DE L ECOLE D EQUITATION DE BEDEE LA NOUAYE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> LA DENAULAIS 35137 LA NOUAYE <span style="float: right;">ASP01591 - D35134462 - DMP03375</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
	nouaye	cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028				Taux appliqué 13,16 %				
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE			Projet : 2023-CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL CSA CATEGORIE CLUB				TV300103			
 <b>MONTFORT BASKET CLUB</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> PLACE DE LA MAIRIE BP 46117 BP 46117 35160 Montfort-sur-Meu <span style="float: right;">ASP00144 - D3526892 - DMP03378</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Montfort sur meu	<u>Mandataire</u> - Montfort basket club	l'organisation de la 35ème édition du Festival de Basket à Montfort sur Meu au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 13 500 €		29 600,00 €	Dépenses retenues : 29 600,00 €  Taux appliqué 5,07 %	1 500,00 €	1 500,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE			Projet : 2023-34EME EDITION FESTIVAL DE BASKET				TV300103			
 <b>MOTO CLUB IFFENDIC</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> 22 Rue du Clos Sévigné 35510 Cesson-Sévigné <span style="float: right;">ASP00532 - D3538944 - DMP03374</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Iffendic	<u>Mandataire</u> - Moto club iffendic	l'organisation d'épreuves motocyclistes les 1er et 2 juillet 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028	FON : 4 500 €		108 480,00 €	Dépenses retenues : 108 480,00 €  Taux appliqué 1,38 %	1 500,00 €	1 500,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - MONTFORT COMMUNAUTE			Projet : 2023-ORGANISATION D'EPREUVES MOTOCYCLISTES-MOTO CLUB IFFENDIC				TV300103			

<b>Total pour le projet : EVENEMENTIEL</b>	<b>495 862,00 €</b>	<b>495 862,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>
<b>TOTAL pour l'aide : MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement</b>	<b>495 862,00 €</b>	<b>495 862,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>



# CS002620 - 23 - CP DU - 10/07 - SPORT - CDST FONCTIONNEMENT - A6

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-07-2023

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

DMP03388	23 - F - BROCELIANDE EVENTS - ANIMATIONS SPORTIVES - CDST - BROCELIANDE COMMUNAUTE
DMP03391	23 - F - ESKOUADEN - TOURNOI DE FOOTBALL INTERNATIONAL - CDST - BROCELIANDE COMMUNAUTE
DMP03396	23 - F - BROCELIANDE VOLLEY - ANIMATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES - CDST - BROCELIANDE COMMUNAUTE
EDA00432	23 - F - YUKIKAN DE BROCELIANDE - FONCTIONNEMENT - CDST BROCELIANDE COMMUNAUTE

**Observation :**

**Nombre de dossiers** 4

MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6

PROJET : EVENEMENTIEL

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>BROCELIANDE EVENTS</b> <span style="float: right;">2023</span>										
rue Saint Fiacre 35380 Plélan le Grand <span style="float: right;">ASP01672 - D35138291 - DMP03388</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Plelan-le-grand	<u>Mandataire</u> - Broceliande events	l'organisation d'animations sportives au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028			10 500,00 €	Dépenses retenues : 10 500,00 €  Taux appliqué 23,81 %	2 500,00 €	2 500,00 €		
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 -FONCTIONNEMENT - CDST - BROCELIANDE</b>			Projet : 2023-ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS - BROCELIANDE EVENTS				TV300102			
 <b>BROCELIANDE VOLLEY</b> <span style="float: right;">2023</span>										
Mairie - 22 rue Haute Bretagne 35580 TREFFENDEL <span style="float: right;">ASP01257 - D3569521 - DMP03396</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Treffendel	<u>Mandataire</u> - Broceliande volley	l'organisation d'animations sportives et culturelles dans le cadre de la venue de l'équipe nationale féminine U21 du Bénin au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028			10 300,00 €	Dépenses retenues : 10 300,00 €  Taux appliqué 38,83 %	4 000,00 €	4 000,00 €		
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 -FONCTIONNEMENT - CDST - BROCELIANDE</b>			Projet : 2023-ORGANISATION D'EVENEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS-BROCELIANDE VOLLEY				TV300102			
 <b>ESKOUADENN BROCELIANDE</b> <span style="float: right;">2023</span>										
Mairie 35160 MONTERFIL <span style="float: right;">ASP01434 - D35107359 - DMP03391</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Treffendel	<u>Mandataire</u>	l'organisation du tournoi de Football International "Brocéliande Cup" au			15 488,00 €	Dépenses retenues : 15	2 000,00 €	1 000,00 €		



**ESKOUADENN BROCELIANDE**

**2023**

Mairie 35160 MONTERFIL

ASP01434 - D35107359 - DMP03391

Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	- Eskouadenn broceliande	titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028				488,00 € Taux appliqué 6,46 %			
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 -FONCTIONNEMENT - CDST - BROCELIANDE</b>			Projet : 2023-ORGANISATION DU TOURNOI DE FOOTBALL INTERNATIONAL-ESKOUADEN						TV300102

**Total pour le projet : EVENEMENTIEL**  
**TOTAL pour l'aide : MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement**

<b>36 288,00 €</b>	<b>36 288,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	
<b>36 288,00 €</b>	<b>36 288,00 €</b>	<b>8 500,00 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	

**SPORTS - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 2023 CDSTF006 2 65 32 6574 0 P420A6**

**PROJET : FONCTIONNEMENT**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>YUKIKAN DE BROCELIANDE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>										
37 Avenue de la Libération 37, AVENUE DE LA LIBERATION 35380 Plélan-le-Grand <span style="float: right;">ASP01376 - D3594857 - EDA00432</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Plelan-le-grand	<u>Mandataire</u> - Yukikan de broceliande	l'aide au fonctionnement au titre de 2023, action prévue dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028			28 545,00 €	Dépenses retenues : 28 545,00 €  Taux appliqué 14,01 %	4 438,00 €	4 000,00 €		
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 -FONCTIONNEMENT - CDST - BROCELIANDE</b>			Projet : 2023-AIDE AU FONCTIONNEMENT				TV300102			

**Total pour le projet : FONCTIONNEMENT**  
**TOTAL pour l'aide : SPORTS - Fonctionnement**

<b>28 545,00 €</b>	<b>28 545,00 €</b>	<b>4 438,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	
<b>28 545,00 €</b>	<b>28 545,00 €</b>	<b>4 438,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>	



**Convention de partenariat financier entre  
le Département d'Ille-et-Vilaine  
et l'Association «Office des Sports St Meen  
Montauban»  
ANNEE 2023**

Entre :

**Le Département d'Ille-et-Vilaine** représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la délibération de la Commission permanente en date du 10 juillet 2023,  
d'une part,

et

L'association	Association « Office-des Sports St Méen Montauban»
siège social	46 rue de Saint Malo 35 360 Montauban-de-Bretagne

déclarée en préfecture sous le numéro 39868255900016, représentée par Monsieur Vincent Palaric, Président, dûment habilité en vertu de la délibération de son conseil d'administration,  
d'autre part,

**Vu** les statuts de l'association ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles suivants :

- L.2313-1 qui prévoit la publication au compte administratif du Conseil départemental des montants globaux de subventions directes et indirectes accordées annuellement aux associations et L. 2313-1-1 qui prévoit la transmission par le Département au Préfet et au Trésor Public des comptes financiers certifiés des associations ayant perçu plus de 75 000 € de subventions, ou représentant plus de 50% des produits et dépassant le seuil de 23 000 €;
- L.1611-4-1 qui prévoit que toute association qui a reçu une subvention (directe ou indirecte) peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée;
- L.1611-4-2 qui prévoit la transmission des comptes financiers certifiés des associations subventionnées aux collectivités territoriales ;
- L.1611-4-3 qui prohibe le reversement de subventions en cascade d'une association à une autre, sauf si cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'association ;
- l'Annexe 1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités, qui impose la conclusion d'une convention de partenariat avec toute association percevant plus de 23 000 € de subventions directes et indirectes par an.

**Il est arrêté et convenu ce qui suit :**

**Article 1<sup>er</sup> – Objet de la convention et montant de la subvention**

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association.

L'association « Office des Sports St Meen Montauban », a pour objet de développer et promouvoir toutes les initiatives sportives à l'échelle du territoire, en partenariat avec le Conseil départemental d'Ille & Vilaine, la Communauté de Communes St Méen Montauban, les communes et les associations.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association et compte tenu de l'intérêt que présentent ces actions, notamment pour le développement du sport de haut niveau et le sport santé, sur le territoire breillien, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter en 2023 son soutien en allouant des moyens financiers pour un montant global de **39 000 €**, dans le cadre du contrat départemental de solidarité territoriale 2023/2028, au titre de l'exercice 2023, répartis comme suit :

Montant de la subvention	Objet de la subvention	Imputation du Département
8 000 €	Aide à l'emploi « coordinatrice Santé & Handicap »	65 32 6574 P420A6
12 000 €	Aide à l'emploi « éducatrice sportive »	
18 000 €	Aide au fonctionnement	
1 000 €	Aide à l'action sport santé handicap « Pratiquons ensemble pour le goût de l'effort »	

## **Article 2 – Conditions de versement des subventions**

La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur et les modalités définies dans la notification de la subvention.

La subvention sera versée en une fois ou plusieurs fois. Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

RIB	
Code banque	13606
Code guichet	00022
Numéro de compte	46330291680
Clé RIB	75
Raison sociale	Association

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

## **Article 3 – Contrôle de l'aide attribuée par le Département**

### **3.1 Bilan financier**

Le Département s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de la subvention attribuée. Toutefois, conformément aux dispositions de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association sera tenue de fournir au Département une copie

certifiée de son budget et des comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

L'association s'engage également :

- à fournir chaque année le compte rendu financier propre aux projets, actions et programmes d'actions visés à l'article 1<sup>er</sup> signé par le président ou toute personne habilitée, dans les six mois suivant leur réalisation ou avant le 1<sup>er</sup> juillet au plus tard de l'année suivante ;
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et à fournir lesdits comptes annuels dans les six mois suivant la clôture de l'exercice ;

L'association, qui est soumise à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un ou plusieurs commissaires aux comptes (si le montant annuel global des subventions publiques est supérieur à 153 000 euros) ou qui fait appel volontairement à un contrôle exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre au Département tout rapport produit par celui-ci ou ceux-ci dans les délais utiles.

### **3.2 Suivi des actions**

L'association s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

D'une manière générale, l'association s'engage à justifier, à tout moment à la demande du Département d'Ille-et-Vilaine, l'utilisation des subventions reçues. Elle facilitera le contrôle, effectué le cas échéant sur place et sur pièces, par la collectivité, des conditions de réalisations des actions auxquelles elle a apporté son aide et, notamment, l'accès à tous documents administratifs et comptables utiles à cette fin.

### **3.3 Contrôle exercé par le Département**

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau.

L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département.

### **Article 4 – Communication externe**

Les deux partenaires s'engagent, dans le cadre des objectifs de la présente convention, au respect et à la mention de chacune des deux parties dans toutes publications de documents, actions d'information et de communication, organisation de manifestations ou animations à destination du public selon les termes énoncés ci-dessous :

↳ L'association s'engage à faire figurer le logo du Département d'Ille-et-Vilaine sur tous les supports de communication envisagés (affiches, programmes, invitations, dossiers de presse, insertions presse et annonces publicitaires médias, annonces sites internet ...) et à contacter le responsable en charge de la communication du Département avant la signature du « bon à tirer » de tous les documents pour veiller au respect de l'image du Département d'Ille-et-Vilaine.

↳ Le Département s'engage à fournir son logo sous toutes formes souhaitées et reste à la disposition de l'association pour tous conseils en communication et notamment sur le respect des éléments de la charte graphique (l'emplacement du logo en bas à droite de chaque publication est impératif).

### **Article 5 – Durée, modification et résiliation de la convention**

La présente convention prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et est consentie et acceptée pour une durée de un an.

Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

Le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non respect par l'association de l'une des ses clauses, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de dissolution, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association. En cas de dissolution, l'association reste liée par ses engagements et notamment les dettes qu'elle a pu contracter à l'égard de tiers avant la dissolution. Elle est alors tenue d'assumer toutes les conséquences générées par sa dissolution, et doit donc tenir compte de cette éventualité dans sa gestion propre. Le Département n'est pas tenu de reprendre à son compte les engagements éventuels contractés par l'association à l'égard de tiers avant dissolution, ni les conséquences générées par cette dissolution.

La résiliation pourra, enfin, intervenir d'un commun accord entre les parties.

La résiliation de la convention entraînera de ce fait la fin de tous les financements prévus au titre du Département, et ce à compter de la fin du préavis.

### **Article 6 – Conditions d'exécution de la convention**

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Le Président de l'Association**  
**« Office des Sports St Meen Montauban »**

**Pour le Président et par délégation,**  
**Le Vice-Président Délégué aux Sports**

**Vincent PALARIC**

**Roger MORAZIN**



# CS002619 - 23 - CP DU 10/07/2023 - CDST - FONCTIONNEMENT - SPORT - A8

## Commission permanente

**Date du vote :** 10-07-2023

### Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

**Objet :**

#### *Dossiers de l'édition*

**Observation :**

DAC00718	23 - F - OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE BAIN DE BRETAGNE - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST BPLC
DAC00719	23 - F - OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE BAIN DE BRETAGNE - MAISON SPORT SANTE - CDST BPLC
DAC00720	23 - F - OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS PAYS DE GRAND-FOUGERAY - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST BPLC
DAC00721	23 - F - OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS PAYS DE GRAND-FOUGERAY - SPORT SANTE - CDST BPLC
DAC00722	23 - F - OFFICE DES SPORTS CANTONAL LE SEL DE BRETAGNE - SPORT POUR TOUS ET SPORT ADAPTE - CDST BPLC
DAC00723	23 - F - OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST REDON AGGLO
DAC00724	23 - F - OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE - SAVOIR ROULER A VELO - CDST REDON AGGLO
DAC00725	23 - F - OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE - SPORT ADAPTE - CDST REDON AGGLO
DAC00726	23 - F - OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE - SPORT SENIORS - CDST REDON AGGLO
DAC00727	23 - F - OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A DIVERSES ACTIONS - CDST VHBC
DAC00728	23 - F - OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE GUICHEN - SPORT POUR TOUS - CDST VHBC
DMP03379	23 - F - MOTO CLUB DE LA BOSSE DE BRETAGNE - CHAMPIONNAT DE BRETAGNE MOTO-CROSS - CDST BPLC
DMP03382	23 - F - ELAN SPORTIF REDON HANDBALL - LES 500 HANDBALLEURS EN HERBE - CDST REDON AGGLO
DMP03383	23 - F - REDON OLYMPIC CYCLISTE - EPREUVES CYCLISTES - CDST REDON AGGLO
DMP03384	23 - F - GUIPRY-MESSAC CELTIC KOP - FCGM CHAMPION'S LEAGUE - CDST VHBC
DMS02350	23 - F - PLANEURS D'ILLE-ET-VILAINE - DEVELOPPEMENT ACTIVITES JEUNES - CDST BPLC
DMS02351	23 - F - K DANSE - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ET A L'ACTIVITE DANSE CLASSIQUE - CDST BPLC
DMS02352	23 - F - CLUB NAUTIQUE BAIN DE BRETAGNE - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST BPLC
DMS02353	23 - F - ESC PIPRIAC VOLLEY-BALL - ACTIONS DIVERSES - CDST REDON AGGLO
DMS02354	23 - F - FOOTBALL CLUB ATLANTIQUE VILAINE - PROFESSIONNALISATION DES INTERVENANTS ET DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES PRATIQUES - CDST REDON AGGLO
DMS02355	23 - F - GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTIF EN PAYS DE REDON - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST REDON AGGLO

DMS02356	23 - F - FEDERATION D'ANIMATION RURALE EN PAYS DE VILAINE - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST REDON AGGLO
DMS02357	23 - F - LA BICOQUE - ATELIERS DE SPORT ADAPTE POUR TOUS - CDST REDON AGGLO
DMS02358	23 - F - REDON AGGLOMERATION - DEVELOPPEMENT ACTIVITES NAUTIQUES - CDST REDON AGGLO
DMS02359	23 - F - MJC GUIPRY-MESSAC - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT ATELIER KAYAK - CDST VHBC
DMS02360	23 - F - CANOE KAYAK CLUB DE PONT REAN - SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT - CDST VHBC

**Nombre de dossiers 26**

AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS CANTONALES OU INTERCANTONALES - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF008 17 65 32 6574 0 P420A8

PROJET : SPORT

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Montant forfaitaire tiers privés -

 <b>OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE BAIN DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;">2023</span>									
42 RUE DE SABIN 35470 BAIN DE BRETAGNE <span style="float: right;">ASP00117 - D3544638 - DAC00718</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Office cantonal d'animation sportive de bain de bretagne	soutien au fonctionnement	FON : 18 926 €		335 045,00 €		14 000,00 €	14 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (OCAS Bain-de-Bretagne) TV300097</span>									
 <b>OFFICE CANTONAL D'ANIMATION SPORTIVE DE BAIN DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;">2023</span>									
42 RUE DE SABIN 35470 BAIN DE BRETAGNE <span style="float: right;">ASP00117 - D3544638 - DAC00719</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Office cantonal d'animation sportive de bain de bretagne	Maison Sport Santé	FON : 18 926 €		48 515,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Maison Sport Santé (OCAS Bain-de-Bretagne) TV300097</span>									

 <b>OFFICE DES SPORTS CANTON DE GUICHEN (OCAS)</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
Maison intercommunale 12 Rue Blaise Pascal 35580 GUICHEN <span style="float: right;">ASP00816 - D3560861 - DAC00728</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guichen	<u>Mandataire</u> - Office des sports canton de guichen (ocas)	Sport pour tous	FON : 20 000 €		125 000,00 €		18 000,00 €	18 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Sport pour tous (OCAS Guichen) TV300099</span>									
 <b>OFFICE DES SPORTS CANTONAL DU SEL DE BRETAGNE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
1 RUE DE CHATEAUBRIAND 35320 LE SEL DE BRETAGNE <span style="float: right;">ASP00522 - D3541616 - DAC00722</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Sel de bretagne (le)	<u>Mandataire</u> - Office des sports cantonal du sel de bretagne	sport pour tous et sport adapté	FON : 16 000 €		182 700,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Sport pour tous et sport adapté (Office des Sports Cantonal Le Sel-de-Bretagne) TV300097</span>									
 <b>OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
8 rue du Frère Cyprien Maure-de-Bretagne 35330 VAL D'ANAST <span style="float: right;">ASP00114 - D3544090 - DAC00724</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Office des sports et jeunesse entre aff et vilaine	Savoir rouler à vélo	FON : 48 000 €		5 182,50 €		2 500,00 €	2 500,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION <span style="float: right;">Projet : 2023 - Savoir rouler à vélo (Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine) TV300098</span>									

 <b>OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
8 rue du Frère Cyprien Maure-de-Bretagne 35330 VAL D'ANAST <span style="float: right;">ASP00114 - D3544090 - DAC00725</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Office des sports et jeunesse entre aff et vilaine	sport adapté	FON : 48 000 €		4 092,50 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION</b> <span style="float: right;">Projet : 2023 - Sport adapté (Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine) <b>TV300098</b></span>									
 <b>OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
8 rue du Frère Cyprien Maure-de-Bretagne 35330 VAL D'ANAST <span style="float: right;">ASP00114 - D3544090 - DAC00726</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Office des sports et jeunesse entre aff et vilaine	sport séniors	FON : 48 000 €		9 561,25 €		1 500,00 €	1 500,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION</b> <span style="float: right;">Projet : 2023 - Sport Séniors (Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine) <b>TV300098</b></span>									
 <b>OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
8 rue du Frère Cyprien Maure-de-Bretagne 35330 VAL D'ANAST <span style="float: right;">ASP00114 - D3544090 - DAC00727</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Cc vallons de haute bretagne communaute	<u>Mandataire</u> - Office des sports et jeunesse entre aff et vilaine	soutien au fonctionnement et à diverses actions (sport santé, sport adapté, sport séniors, savoir rouler à vélo, scolaires et périscolaires)	FON : 48 000 €		239 582,00 €		34 000,00 €	34 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE</b> <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement et à diverses actions (Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine) <b>TV300099</b></span>									

 <b>OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE GRAND FOUGERAY</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
25 Place de l'Eglise 35390 GRAND-FOUGERAY <span style="float: right;">ASP00723 - D3558342 - DAC00720</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Grand fougeray (le)	<u>Mandataire</u> - Office intercommunal des sports du pays de grand fougeray	soutien au fonctionnement	FON : 14 000 €		96 147,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (OIS Pays de Grand-Fougeray) TV300097</span>									
 <b>OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS DU PAYS DE GRAND FOUGERAY</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
25 Place de l'Eglise 35390 GRAND-FOUGERAY <span style="float: right;">ASP00723 - D3558342 - DAC00721</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Grand fougeray (le)	<u>Mandataire</u> - Office intercommunal des sports du pays de grand fougeray	Sport Santé	FON : 14 000 €		6 000,00 €		3 000,00 €	3 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Sport Santé (OIS Pays de Grand-Fougeray) TV300097</span>									
 <b>OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
Le Nichoir 5 rue Jacques Prado 35600 REDON <span style="float: right;">ASP01664 - D35137775 - DAC00723</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Office territorial des sports du pays de redon	soutien au fonctionnement			139 629,00 €		24 000,00 €	24 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (Office Territorial des Sports du Pays de Redon) TV300098</span>									

TOTAL pour l'aide : AIDE AU FONCTIONNEMENT DES ASSOCIATIONS CANTONALES OU INTERCANTONALES - Fonctionnement

1 191 454,25 €		127 000,00 €	127 000,00 €	
----------------	--	--------------	--------------	--

MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement

IMPUTATION : 2023 CDSTF008 17 65 32 6574 0 P420A8

PROJET : CYCLISME

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Montant forfaitaire tiers privés -

 <b>REDON OLYMPIC CYCLISTE</b> <span style="float: right;">2023</span> 10 Avenue Gaston Sebilleau 10 AVENUE GASTON SEBILLEAU 35600 Redon <span style="float: right;">ASP00567 - D3526891 - DMP03383</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Redon olympic cycliste	épreuves cyclistes Redon-Redon, Allaire-Redon et Saint-Vincent-sur-Oust-Redon	FON : 1 000 €		31 700,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION</b>			Projet : 2023 - Epreuves cyclistes (Redon Olympic Cycliste)				TV300098		

PROJET : FOOTBALL

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Montant forfaitaire tiers privés -

 <b>GUIPRY MESSAC CELTIC KOP</b> <span style="float: right;">2023</span> 81 avenue du port 35480 GUIPRY-MESSAC <span style="float: right;">ASP01552 - D35130017 - DMP03384</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guipry-messac	<u>Mandataire</u> - Guipry messac celtic kop	FCGM Champion's League			106 200,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023 - FCGM Champion's League (Guipry-Messac Celtic Kop)				TV300098		

PROJET : HANDBALL

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Montant forfaitaire tiers privés -

 <b>ELAN SPORTIF REDON HANDBALL</b>								<b>2023</b>		
Complexe sportif Avenue Joseph Ricordel 35605 REDON Cedex								ASP01396 - D3598081 - DMP03382		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Redon	<u>Mandataire</u> - Elan sportif redon handball	Les 500 handballeurs en herbe	FON : 4 000 €		9 000,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION			Projet : 2023 - Les 500 handballeurs en herbe (ESR Handball)						TV300098	

**PROJET : MOTO CROSS**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Montant forfaitaire tiers privés -

 <b>MOTO CLUB BOSSE DE BRETAGNE</b>								<b>2023</b>		
8 rue de la Fontaine Jouaron 35320 LA BOSSE-DE-BRETAGNE								ASP00385 - D35125742 - DMP03379		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Bosse de bretagne	<u>Mandataire</u> - Moto club bosse de bretagne	championnat de Bretagne de moto-cross	FON : 1 500 €		30 000,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE			Projet : 2023 - Championnat de Bretagne de moto-cross (Moto Club de La Bosse-de-Bretagne)						TV300097	

TOTAL pour l'aide : MANIFESTATIONS SPORTIVES (CT) - Fonctionnement

176 900,00 €		8 500,00 €	8 500,00 €	
--------------	--	------------	------------	--

**SPORTS - Fonctionnement**

**IMPUTATION : 2023 CDSTF008 15 65 32 65734 0 P420A8**

**PROJET : SPORT**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>REDON AGGLOMERATION</b> 3 rue Charles Sillard CS40264 35605 REDON							2023 SIC00001 - D355236 - DMS02358		
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Redon agglomeration	développement des activités nautiques (voile, kayak, aviron)	FON : 271 370 € INV : 233 534 €		22 268,55 €	Dépenses retenues : 22 268,55 €  Taux appliqué 14 %	3 000,00 €	3 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION</b>			Projet : 2023 - Développement des activités nautiques - voile, kayak, aviron (Redon Agglo)				TV300098		

**IMPUTATION : 2023 CDSTF008 17 65 32 6574 0 P420A8**

**PROJET : AERONAUTIQUE**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>PLANEURS D'ILLE ET VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> 56 Bonne Fontaine 35390 Saint-Sulpice-des-Landes <span style="float: right;">ASP01351 - D3592394 - DMS02350</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
St-sulpice des landes	<u>Mandataire</u> - Planeurs d'ille et vilaine	développement d'activités jeunes	INV : 9 000 € FON : 6 500 €		168 415,27 €		2 000,00 €	2 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023 - Développement d'activités jeunes (Planeurs d'Ille-et-Vilaine)						TV300097

**PROJET : CANOE KAYAK**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>CANOE KAYAK CLUB DE PONT REAN</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> La Cale Pont Réan 35580 Guichen <span style="float: right;">ASP00441 - D3524169 - DMS02360</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guichen	<u>Mandataire</u> - Canoe kayak club de pont rean	soutien au fonctionnement	FON : 9 500 €		215 231,00 €		4 000,00 €	4 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (Canoë Kayak Club de Pont Réan)						TV300099
 <b>MJC GUIPRY-MESSAC- Espace socioculturel</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> 52 AVENUE DU PORT 35480 GUIPRY-MESSAC <span style="float: right;">ADV00813 - D3599846 - DMS02359</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Guipry-messac	<u>Mandataire</u> - Mjc guipry-messac- espace socioculturel	soutien au fonctionnement de l'atelier kayak	FON : 14 750 €		26 650,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €	
 <b>Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE</b>			Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement de l'atelier kayak (MJC Guipry-Messac)						TV300099

**PROJET : DANSE**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>K DANSE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> Mairie de Bain-de-Bretagne 21 rue de l'Hôtel de Ville 35470 BAIN DE BRETAGNE <span style="float: right;">ASP01670 - D35138089 - DMS02351</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - K danse	soutien au fonctionnement global et à une nouvelle activité danse classique			32 880,00 €		1 000,00 €	1 000,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE			Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement global et à une nouvelle activité danse classique (K Danse)						TV300097	

**PROJET : FOOTBALL**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>FOOTBALL CLUB ATLANTIQUE VILAINE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span> Avenue Joseph Ricordel 35600 Redon <span style="float: right;">ASP01195 - D3576077 - DMS02354</span>										
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision	
Redon	<u>Mandataire</u> - Football club atlantique vilaine	professionnalisation des intervenants et développement de nouvelles pratiques			303 820,00 €		6 000,00 €	6 000,00 €		
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION			Projet : 2023 - Professionnalisation des intervenants et développement de nouvelles pratiques (Football Club Atlantique Vilaine)						TV300098	

**PROJET : SPORT**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>CN2B - CLUB NAUTIQUE BAIN DE BRETAGNE (EX CLUB NAUTIQUE BAINAIS)</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
ASP00319 - D3539228 - DMS02352									
21 RUE DE L'HOTEL DE VILLE 35470 BAIN DE BRETAGNE									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Bain de bretagne	<u>Mandataire</u> - Cn2b - club nautique bain de bretagne (ex club nautique bainais)	soutien au fonctionnement	INV : 3 000 € FON : 8 000 €		98 400,00 €		8 000,00 €	8 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (CN2B) <span style="float: right;">TV300097</span></span>									
 <b>FEDERATION D'ANIMATION RURALE DES PAYS DE VILAINE - REDON</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
ASP00970 - D3548524 - DMS02356									
5 RUE JACQUES PRADO 35600 REDON									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Federation d'animation rurale des pays de vilaine - redon	soutien au fonctionnement	INV : 21 600 € FON : 63 092 €		2 249 424,00 €		23 000,00 €	23 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (Fédération d'Animation Rurale Pays de Vilaine) <span style="float: right;">TV300098</span></span>									
 <b>GROUPEMENT D'EMPLOYEURS SPORTIF EN PAYS DE REDON</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
ASP01455 - D35112352 - DMS02355									
Maison des associations 10 avenue Gaston Sébilleau 35600 REDON									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
ca redon agglomeration	<u>Mandataire</u> - Groupement d'employeurs sportif en pays de redon	soutien au fonctionnement	FON : 10 000 €		1 196 300,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION <span style="float: right;">Projet : 2023 - Soutien au fonctionnement (Groupement d'Employeurs Sportif en Pays de Redon) <span style="float: right;">TV300098</span></span>									
 <b>LA BICOQUE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
ASO00653 - D3596936 - DMS02357									
1 RUE DU TRIBUNAL 35600 REDON									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Redon	<u>Mandataire</u>	ateliers de sport adapté pour tous	FON : 4 508 €		4 600,00 €		2 000,00 €	2 000,00 €	

 <b>LA BICOQUE</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
1 RUE DU TRIBUNAL 35600 REDON <span style="float: right;">ASO00653 - D3596936 - DMS02357</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	- La bicoque								
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION			Projet : 2023 - Ateliers de sport adapté pour tous (La Bicoque)						TV300098

**PROJET : VOLLEY BALL**

Nature de la subvention : Contrat de territoire - Taux : 1,00 %

 <b>ENTENTE SPORTIVE DU CANTON DE PIPRIAC</b> <span style="float: right;"><b>2023</b></span>									
Place de la Mairie 35550 Pipriac <span style="float: right;">ASP00900 - D3518662 - DMS02353</span>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Pipriac	<u>Mandataire</u> - Entente sportive du canton de pipriac	- interventions dans les écoles primaires ; - sport santé ; - interventions dans les EHPAD.	FON : 3 000 €		38 758,00 €		5 000,00 €	5 000,00 €	
 Contrat Volet 3 : 2023-2028 - FONCTIONNEMENT - CDST - REDON AGGLOMERATION			Projet : 2023 - Actions diverses (ESC Pipriac Volley-Ball)						TV300098

TOTAL pour l'aide : SPORTS - Fonctionnement

4 356 746,82 €	22 268,55 €	65 000,00 €	65 000,00 €	
----------------	-------------	-------------	-------------	--

Total général :

5 725 101,07 €	22 268,55 €	200 500,00 €	200 500,00 €	
----------------	-------------	--------------	--------------	--

<b>Convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et LA FÉDÉRATION D'ANIMATION RURALE EN PAYS DE VILAINE Année 2023</b>
--

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 10 juillet 2023, d'une part,

Et

La Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, association dont le siège social est situé 5 rue Jacques Prado 35600 REDON, déclarée en préfecture le 1<sup>er</sup> octobre 1971 sous le numéro 21145B, représentée par Monsieur Stéphane ADAM, Co-Président, dûment habilité en vertu de la décision du Conseil d'Administration du 30 septembre 2021, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association. L'association s'engage à poursuivre ses activités en 2023.

L'association certifie respecter la réglementation en matière de licence d'entrepreneur de spectacles vivants l'autorisant à mener les actions subventionnées.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association et compte tenu de l'intérêt que présentent ses actions pour le développement culturel sur le territoire départemental, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien en allouant une subvention de fonctionnement à l'association.

La participation du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève à la somme de **23 000,00 €**, prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental au titre de l'exercice 2023.

### **Article 2 – Versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois, selon les procédures comptables en vigueur, après réception par l'agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon) des documents suivants :

- deux exemplaires de la présente convention signée ;
- le dernier rapport d'activité approuvé ;
- les derniers comptes annuels approuvés.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

42559 10000 08015407464 69 CCOPFRPPXXX

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un relevé d'identité bancaire devra leur être transmis.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

### **Article 3 – Communication**

Le partenaire s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord (conseillers départementaux et invités du Département d'Ille-et-Vilaine) lors des conférences de presse, inaugurations et clôtures des manifestations.

Si le partenaire produit un document écrit ou audiovisuel relatif à la (aux) manifestation(s), il s'engage dans ce cas à agir en concertation avec le Service Communication du Département pour mentionner la participation de la collectivité territoriale à cette opération et à faire parvenir plusieurs exemplaires du document à l'agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon).

#### **Article 4 – Contrôle exercé par le Département**

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau. L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département. L'association devra communiquer au Département :

- au plus tard six mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes), certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée (y compris la fréquentation des spectacles subventionnés) et tout rapport produit par le Commissaire aux Comptes.

- le compte rendu financier de l'utilisation de chaque subvention, déposé au département au plus tard six mois suivant l'exercice de rattachement de chaque subvention,

- un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel global des subventions publiques est supérieur à 150 000 euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général en vigueur et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

#### **Article 5 – Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 6 – Durée de la convention – Résiliation**

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa date de signature et jusqu'au 10 juillet 2024, date à laquelle la subvention citée à l'article 1 sera caduque.

Elle sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde. La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### **Article 7 – Conditions d'exécution de la Convention**

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'absence d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants permettant d'exercer les actions subventionnées rend l'attribution de subvention caduque et donne lieu à restitution de l'aide versée.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Pour la Fédération d'Animation  
Rurale en Pays de Vilaine**

**Pour le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Le Co-Président**

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président  
Délégué au Sport**

**Stéphane ADAM**

**Roger MORAZIN**

<b>Convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine Année 2023</b>
---

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission Permanente en date du 10 juillet 2023,  
d'une part,

Et

L'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine, association dont le siège social est situé 8 rue du Frère Cyprien 35330 VAL D'ANAST, déclarée en préfecture sous le numéro W352000557 représentée par Madame Patricia BELLESOEUR, Présidente, dûment habilitée en vertu de la décision du Conseil d'Administration du .....  
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association. L'association s'engage à réaliser ses projets au titre de l'année 2023. Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé d'apporter son soutien en allouant :

- une subvention au titre du volet fonctionnement 2023 du contrat départemental de solidarité territoriale de Vallons de Haute Bretagne Communauté :
  - soutien au fonctionnement et actions diverses : 34 000 € ;
- cinq subventions au titre du volet fonctionnement 2023 du contrat départemental de solidarité territoriale de Redon Agglomération :
  - service infos jeunes : 5 000 € ;
  - espaces jeunes : 5 000 € ;
  - savoir rouler à vélo : 2 500 € ;
  - sport adapté : 1 000 € ;
  - sport séniors : 1 500 €.

La participation du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève à la somme totale de **49 000,00 €** prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental au titre de l'exercice 2023.

### **Article 2 – Versement des subventions**

Les subventions citées à l'article 1 seront versées selon les modalités décrites dans les notifications correspondantes. Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :  
15589 35181 01324451643 37 CCM MAURE-PIPRIAC.

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé à l'Agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon) et donner lieu à transmission d'un relevé d'identité bancaire.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

### **Article 3 – Communication**

Le partenaire s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord (conseillers départementaux et invités du Département) lors des conférences de presse, inaugurations et clôtures des manifestations.

Si le partenaire produit un document écrit ou audiovisuel relatif à la (aux) manifestation(s), il s'engage dans ce cas à agir en concertation avec le Service Communication du Département pour mentionner la participation de la collectivité territoriale à cette opération et à faire parvenir plusieurs exemplaires du document à l'Agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon).

#### **Article 4 – Contrôle exercé par le Département**

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau. L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département. L'association devra communiquer au Département :

- au plus tard six mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes), certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée et tout rapport produit par le Commissaire aux Comptes.

- le compte rendu financier de l'utilisation de chaque subvention, déposé au département au plus tard six mois suivant l'exercice de rattachement de chaque subvention,

- un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques.

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel global des subventions publiques est supérieur à 150 000 euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général en vigueur et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

#### **Article 5 – Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 6 – Durée de la convention – Résiliation**

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa date de signature et jusqu'au 10 juillet 2024, date à laquelle les subventions citées à l'article 1 seront caduques.

Elle sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde. La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### **Article 7 – Conditions d'exécution de la convention**

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Pour l'Office des Sports et Jeunesse  
entre Aff et Vilaine**

**La Présidente**

**Patricia BELLESOEUR**

**Pour le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président  
Délégué au Sport**

**Roger MORAZIN**

<b>Convention entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'OFFICE TERRITORIAL DES SPORTS DU PAYS DE REDON Année 2023</b>
---

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil départemental, autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente du Département d'Ille-et-Vilaine en date du 10 juillet 2023,  
d'une part,

Et

L'Office Territorial des Sports du Pays de Redon, association dont le siège social est situé 5 rue Jacques Prado 35600 REDON, déclarée en préfecture le 25 mai 2022 sous le numéro W352000441, représentée par Monsieur Matthieu JOUAN, Co-Président, dûment habilité en vertu de la décision du Conseil d'Administration du .....  
d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

#### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention détermine les conditions du partenariat instauré entre le Département d'Ille-et-Vilaine et l'association. L'association s'engage à poursuivre ses activités en 2023.

Considérant l'intérêt départemental de l'objectif poursuivi par l'association, le Département d'Ille-et-Vilaine a décidé de lui apporter son soutien en lui allouant une subvention de fonctionnement.

La participation du Département d'Ille-et-Vilaine s'élève à la somme de **24 000,00 €**, prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget départemental au titre de l'exercice 2023.

#### **Article 2 – Versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois, selon les procédures comptables en vigueur, après réception par l'agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon) des documents suivants :

- deux exemplaires de la présente convention signée ;
- le dernier rapport d'activité approuvé ;
- les derniers comptes annuels approuvés.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

30003 01703 00037262116 53 SOGEFRPP

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un relevé d'identité bancaire devra leur être transmis.

Le bénéficiaire de la subvention s'interdit de reverser tout ou partie de la subvention qui lui est attribuée à une autre association, société, organisme privé, œuvre.

#### **Article 3 – Communication**

Le partenaire s'engage à mettre à disposition des invitations dont le nombre est arrêté d'un commun accord (conseillers départementaux et invités du Département d'Ille-et-Vilaine) lors des conférences de presse, inaugurations et clôtures des manifestations.

Si le partenaire produit un document écrit ou audiovisuel relatif à la (aux) manifestation(s), il s'engage dans ce cas à agir en concertation avec le Service Communication du Département pour mentionner la participation de la collectivité territoriale à cette opération et à faire parvenir plusieurs exemplaires du document à l'agence départementale des pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine (site de Redon).

#### **Article 4 – Contrôle exercé par le Département**

Sur simple demande, l'association s'engage à communiquer au Département d'Ille-et-Vilaine, les procès-verbaux des assemblées générales ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition du conseil d'administration et du bureau. L'association s'engage à déclarer sous un délai de 3 mois toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire du Département. L'association devra communiquer au Département :

- au plus tard six mois après la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes), certifiés par le Président ou le Trésorier ou le Commissaire aux Comptes ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée (y compris la fréquentation des spectacles subventionnés) et tout rapport produit par le Commissaire aux Comptes.

- le compte rendu financier de l'utilisation de chaque subvention, déposé au département au plus tard six mois suivant l'exercice de rattachement de chaque subvention,

- un état des aides financières ou non financières (mise à disposition de locaux, de personnels...) apportées à l'association par l'ensemble des collectivités publiques

L'association s'engage à désigner un commissaire aux comptes, inscrit près de la Cour d'appel (si le montant annuel global des subventions publiques est supérieur à 150 000 euros).

L'association s'engage à tenir sa comptabilité par référence aux principes du Plan Comptable Général en vigueur et aux avis du Centre National de la Comptabilité relatifs au secteur associatif.

#### **Article 5 – Modification de la convention**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **Article 6 – Durée de la convention – Résiliation**

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa date de signature et jusqu'au 10 juillet 2024, date à laquelle la subvention citée à l'article 1 sera caduque.

Elle sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment, à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la présente convention ou de l'une des clauses de l'un quelconque des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde. La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

#### **Article 7 – Conditions d'exécution de la Convention**

Le Département peut remettre en cause le montant de l'aide accordée ou exiger la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la présente convention ou de non-respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'absence d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants permettant d'exercer les actions subventionnées rend l'attribution de subvention caduque et donne lieu à restitution de l'aide versée.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Pour l'Office Territorial des Sports  
du Pays de Redon**

**Le Co-Président**

**Matthieu JOUAN**

**Pour le Département d'Ille-et-Vilaine**

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président  
Délégué au Sport**

**Roger MORAZIN**

# Eléments financiers

Commission permanente  
du 10/07/2023

N° 48306

## Dépense(s)

Affectation d'AP/AE n°28046	APAE : 2023-CDSTF006-2 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A6</b> SPORT-CDSTF-MONTFORT CO		
Montant de l'APAE	126 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>64 500 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28040	APAE : 2023-CDSTF006-2 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A6</b> SPORT-CDSTF-CC BROCELIANDE		
Montant de l'APAE	126 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>11 500 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28053	APAE : 2023-CDSTF006-2 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A6</b> SPORT-CDSTF-SAINT MEEN MONTAUBAN		
Montant de l'APAE	126 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>50 000 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28067	APAE : 2023-CDSTF008-17 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A8</b> CDST-VF2023-SPORT		
Montant de l'APAE	197 500 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>58 500 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28081	APAE : 2023-CDSTF008-15 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-65734-0-P420A8</b> CDST-VF2023-SPORT- TIERS PUBLICS		
Montant de l'APAE	3 000 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>3 000 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28088	APAE : 2023-CDSTF008-17 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A8</b> CDST-VF2023-SPORT		
Montant de l'APAE	197 500 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>59 000 €</b>
Affectation d'AP/AE n°28080	APAE : 2023-CDSTF008-17 CONTRATS DEPART SOLIDARITE TERRITORIALE AD		
Imputation	<b>65-32-6574-0-P420A8</b> CDST-VF2023-SPORT		
Montant de l'APAE	197 500 €	<b>Montant proposé ce jour</b>	<b>80 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>326 500 €</b>